

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 16 (1945)
Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: La protection de nos localités.

La protection de nos localités

La commission jurassienne pour la protection de la nature a accompli un travail considérable ces dernières années, pour maintenir des îlots de vie primitive et pour lutter contre la défiguration, par la technique moderne, des aspects naturels de nos paysages (voir bulletin du mois de mai). Son activité se borne essentiellement aux parties non habitées du pays, et nous lui sommes reconnaissants pour tous les succès qu'elle a déjà obtenus dans ce domaine.

Qu'en est-il des parties habitées du pays, de nos villes et de nos villages ? Ils sont compris dans le paysage et il faut bien reconnaître que, dans leur grande majorité, ils en sont, au point de vue esthétique, des valeurs négatives. L'harmonie entre la nature et nos cités a été détruite, presque partout.

Le rapide développement industriel de notre coin de pays, tout en lui donnant la prospérité, a dégradé un grand nombre de nos localités. Les nombreuses constructions établies depuis la fin du siècle dernier, n'ont malheureusement pas été conçues dans l'esprit de simplicité qui caractérisait nos villes et villages jurassiens d'autrefois. Une architecture banale, disparate, laide, selon des styles copiés un peu partout, s'est implantée chez nous. Elle a littéralement envahi certaines de nos plus importantes localités. Le mal s'est aggravé du fait que ces maisons plutôt laide, souvent prétentieuses, ont été bâties n'importe où, sans ordre, sans souci d'adaptation à l'échelle de la localité.

Des fabriques et des ateliers se sont élevés au milieu de quartiers d'habitations, de grands immeubles locatifs « écrasent »